

Michelle et Michel GUINBERTEAU
13 allée de la Roche du Ribalet
49300 CHOLET
Parcelles ET192 et ET 236 (0ha15a05 et 5a00)
06/12/74/78/63
m.guinberteau@orange.fr

Cholet le 22/06/2022

Objet : Enquête publique S.P.R Cholet

A l'attention de :
Madame Anne Lombardi commissaire enquêteur

Madame,

Habitants propriétaires à la Roche du Ribalet Cholet, nos deux parcelles : ET192 et ET236 situés sur le coteau du Trézon sont l'objet de l'application du projet de S.P.R, aussi nous tenons par la présente à vous faire part de quelques questions :

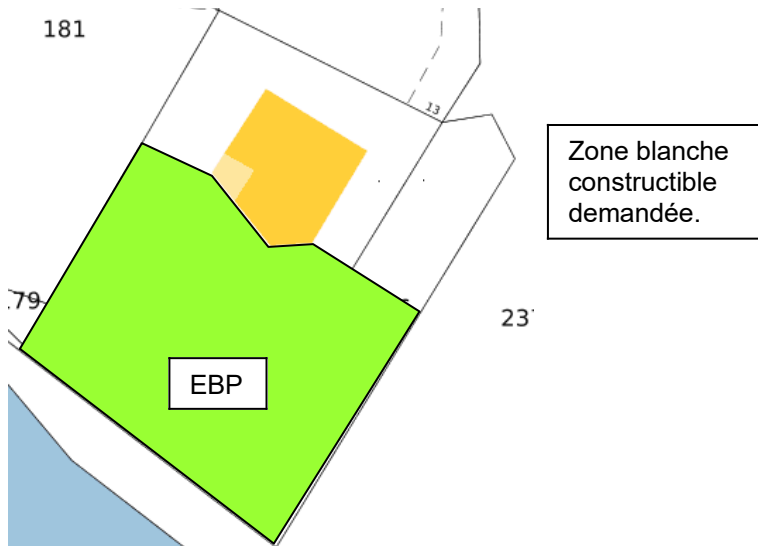
- Notre parcelle ET 236 n'apparaît pas sur le plan.
- Pourquoi la totalité de nos 2 parcelles sont en EBP (hachures points verts) y compris notre maison alors que la totalité des autres parcelles du coteau ont une zone constructible (en blanc) autour des maisons ?
Nous avons été confrontés en novembre 2021 à une impossibilité de déposer un permis de construire de ce fait. Aussi nous souhaitons une rectification du plan annexé à la S.P.R faisant apparaître notre deuxième parcelle cadastrée ET 236 et une zone (hachures blanches) faisant apparaître une zone constructible.
Il est à noter que nos parcelles ne sont pas plus boisées que celles de nos voisins et que notre maison n'est pas située à une distance plus courte du lac que les autres constructions (N° 33, 35, 37) du coteau du Trézon aussi nous ne comprenons pas cette différence de traitement ?

Nous notons que les propositions d'allègements de contraintes proposées dans le S.P.R. vont dans le bon sens, aussi nous les approuvons, mais nous ne comprenons toujours pas la différence de traitement de notre parcelle par rapport à celles de nos voisins.

Nous vous remercions de prendre en considération nos remarques et questions, et nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Michelle et Michel Guinberteau

Pièces jointes : plans ci-dessous



Périmètre n°2 " Roche de Ribalet & du Menhir de la Garde " (ZPN)

